

## KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED

Londres, 10 décembre 1902.

### KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED (*Le Figaro*, 19 février 1903)

C'est demain jeudi, 19 février, que les actions de 1 livre sterling, nominal, de cette Compagnie seront introduites sur le marché en banque de Paris, au comptant, par les soins de MM. Henry Dupont et Cie.

.....

### KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED (*Le Journal des chemins de fer*, 21 février 1903)

Les actions de la Kokumbo (Ivory Coast Company), Ltd, ont été introduites avant-hier sur le marché en banque au comptant.

La Société de Kokumbo a été constituée par les soins de la Baoulé (Ivory Coast), Consolidated Mines.

Son capital social est fixé à 500.000 actions de 1 liv. st., dont 50.000 ont été souscrites au pair par la Baoulé Consolidated Mines pour former le premier fonds déroulement ; 50.000 restent à la réserve pour être émises ultérieurement et 400.000 ont été remises, libérées, aux apporteurs, qui sont la Compagnie française de Kong et la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines.

Le conseil d'administration de cette société se compose de personnalités bien connues dans le monde des mines, à savoir de :

MM. Henri Bousquet <sup>1</sup> [de la Banque Gunzburg], administrateur délégué de la Société minière de l'Afrique-Occidentale ;

Paul Devoille <sup>2</sup>, administrateur de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines ;

Julien Halphen, administrateur de la [Compagnie française de Kong](#) ;

Edward J. Ralsay I. P., administrateur de la May Consolidated [Afrique du Sud] ;

Jules Silvain <sup>3</sup>, administrateur de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines.;

---

<sup>1</sup> Henri Bousquet (1865-1953) : voir Qui êtes-vous ? 1924-AOF.

<sup>2</sup> Paul Augustin Devoille : marié en 1893 à Marie-Charlotte Postel, institutrice. Il est alors caissier des titres au Crédit Lyonnais. Puis il devient directeur de la Banque Henry Dupont & Cie dont les introductions de titres douteux sont dénoncées en termes fleuris par *La Cocarde*. Liquidateur en 1905 de la Société minière de l'Afrique occidentale.

Représentant en 1903 de la Banque Hy Dupont au conseil de la Cie générale des mines, à Bruxelles, aux côtés de Jules Silvain, administrateur.

<sup>3</sup> Jules Silvain (1856-1922), armateur, administrateur de sociétés (Société internationale des jumelles de théâtre, Banque française de l'Afrique du Sud, Banque commerciale et industrielle (« Banque Bourgeois »), Banque spéciale des valeurs industrielles...), membre du conseil de surveillance de la Société du *Figaro*. Il entre au printemps 1911 au conseil de la Compagnie forestière Sangha-Oubanghi (CFSO). Chevalier (1902), puis officier (1919) de la Légion d'honneur.

[Gustave] Simonnet [anc. adm. du Gabon], président du conseil d'administration de la Compagnie française de Kong ;  
Maurice Terquem, administrateur de la Compagnie française de Kong ;  
Bento y Vieira, administrateur de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines [et, avec H. Bousquet, de la Société minière de l'Afrique-Occidentale].

\*  
\* \*

Il ne faut pas oublier, dans l'exposé qui va suivre, que la Kokumbo (Ivory Coast) Company, Limited est une compagnie mère dont le but n'est pas d'exploiter par elle-même, mais seulement de « prouver » les mines de son territoire pour les céder ensuite à des filiales qui seront pourvues du capital nécessaire à l'exploitation.

Toutes les données suivantes sont extraites des rapports des ingénieurs de la société, MM. Lœw, Knoertzer, Stahl et A.-W.-H. Anderson.

Le domaine de Kokumbo est situé dans la région du Baoulé, dans la colonie française de la Côte-d'Ivoire.

Ce domaine, qui fait partie des concessions accordées à la Compagnie de Kong par arrêté du gouverneur de la Côte-d'Ivoire en date du 15 avril 1901, comprend 30.000 hectares de terrains auxquels on accède facilement par la Bandama, navigable de Grand-Lahou à Tiassalé, puis par une route qui va de Tiassalé à Toumodi et de Toumodi à Kokumbo.

Les terrains fournissent en abondance le bois nécessaire au combustible et aux travaux des mines.

La région, très suffisamment peuplée, permet de compter sur une main-d'œuvre régulière, et qu'il est facile de recruter sur place et dont le prix de revient, nourriture comprise, ne dépassera pas 1 fr. 50 par jour.

Depuis les temps les plus reculés, les indigènes exploitaient divers centres aurifères dans cette région, qui fournit aussi de nombreuses essences de bois de construction et d'ameublement.

Le domaine de Kokumbo, dans sa partie méridionale, est très aurifère. L'or est contenu dans des veines de quartz.

Mais les indigènes lavent surtout des sables provenant de la désagrégation des rives de quelques petits cours d'eau étroits et encaissés.

La zone minière de Kokumbo n'a été explorée que sur une faible partie, la septième environ, de l'ensemble du domaine.

On y a reconnu l'existence de quatre centres aurifères différents, qui ont été ou sont encore exploités de façon rudimentaire par les indigènes.

Ces centres sont :

- 1° Les mines de Kokumbo ;
- 2° Les mines de Kouassi-Koussou ;
- 3° Les mines de Poresson ;
- 4° Les mines d'Aoudia.

Nous allons les passer en revue, en détail.

Mines de Kokumbo. — Les travaux indigènes s'étendent sur plus de 60 hectares. De nombreux puits ont été creusés, quelques-uns jusqu'à 40 mètres. Plusieurs filons quartzeux traversent la région. On n'en a examiné que deux.

L'un, le filon Est, est très épais et mesure par endroits jusqu'à 2 mètres. Les essais n'ont donné que des résultats médiocres.

Au contraire, le filon Ouest, moins puissant, donne de 3 à 180 grammes d'or par tonne, avec une moyenne de 26 gr. 9.

Exploité intensivement par les indigènes, avec leurs moyens primitifs, ce gisement a été abandonné ; il est nécessaire de faire quelques recherches complémentaires pour déterminer définitivement la nature du gîte.

Mines de Kouassi-Koussou. — Elles sont à 2.500 mètres au Sud de Kokumbo. Des travaux de reconnaissance, que le peu de dureté des roches encaissantes rendent faciles et peu coûteux sont nécessaires.

Mines de Poreson. — Il y a là de multiples rangées de puits, creusés par les indigènes jusqu'à 56 mètres et abandonnés à la suite d'une venue d'eau peu importante, contre laquelle leurs moyens d'action primitifs ne leur ont pas permis de lutter. Il faut y entreprendre des travaux méthodiques : tout fait croire qu'on y trouvera des zones riches et des filons parallèles encore vierges.

Les premiers essais ont permis de constater une teneur de 2 à 104 grammes.

Mines d'Aoudia. — La encore, les travaux faits par les indigènes sont nombreux. Les plus anciens sont effondrés. Les travaux récents montrent plusieurs veines quartzeuses de 10 à 25 centimètres d'épaisseur, donnant 6, 18 et 61 grammes à la tonne.

Il y a, en outre, au moins deux filons rapprochés, dont l'un atteint 50 centimètres d'épaisseur à 18 mètres de profondeur, et donne 72 grammes à la tonne.

On peut conclure à l'existence de plusieurs veines de quartz parallèles.

En outre, à l'embouchure de la rivière Barou, qui se jette dans la Bandama près d'Aoudia, il est probable qu'on trouvera des alluvions facilement et fructueusement exploitables, et de grande étendue.

\*  
\*   \*  
\*

On peut espérer beaucoup de la Kokumbo.

Elle ressemble, au point de vue géologique, aux mines de l'Ashanti Goldfield Corporation, qui en quatre ans ont fourni 40.000 onces d'or, et dont les actions de 1 liv. st. ont donné six dividendes de 25 % soit 37 francs 50 par action de 25 fr. Les actions de l'Ashanti étaient cotés 16 liv. st. en décembre dernier.

Mais la Kokumbo a sur ces mines des avantages considérables.

Tout d'abord, elle est propriétaire absolue et à perpétuité, sans redevances d'aucune sorte envers personne, du sol et du sous-sol, au lieu d'en être simplement concessionnaire pour un temps limité.

En outre, elle n'est qu'à 150 km. de la mer, au lieu de 250, et la route est une route militaire, praticable pour des charrettes, formant l'infrastructure d'un chemin de fer qui ne tardera pas à être concédé et construit.

Enfin, la Société de Kokumbo profite de toute l'organisation de la Société de Kong, sa principale actionnaire, et cette puissante société est établie à la Côte depuis plus de quarante ans. Elle possède une flottille de chalands et des comptoirs sur toute la route; c'est un avantage considérable sur l'Ashanti.

La propriété de Kokumbo est réputée la plus riche de la Côte-d'Ivoire.

Tout permet donc de croire que l'affaire de Kokumbo donnera à ses premiers souscripteurs d'aussi beaux résultats que ceux que l'Ashanti a fournis à ceux qui lui ont fait confiance.

Du reste, introduites jeudi sur le marché en banque au comptant au prix de 30 fr., les actions de la Kokumbo ont été fort bien accueillies. Elles n'ont pas tardé à donner lieu à un bon courant de demandes et s'inscrivent à 31 fr. 50.

La Kokumbo (Ivory Coast) Company, dont les actions se négocient sur le Marché en banque à 33 50, a été constituée par les soins de la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines.

Son capital nominal est fixé à 500.000 actions de 1 livre sterling dont 50.000 ont été souscrites au par par la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines pour former le premier fonds de roulement 50.000 actions restent à la réserve pour être émises ultérieurement 400.000 actions libérées ont été remises aux apporteurs qui sont la Compagnie française de Kong et la Baoulé (Ivory Coast) Consolidated Mines.

Le peu d'importance de son fonds de roulement s'explique par le fait que la Kokumbo est une compagnie mère dont le but n'est pas d'exploiter par elle-même, mais seulement de « prouver » les mines de son territoire pour les céder ensuite à des compagnies filiales qui seront pourvues du capital nécessaire à leur mise en valeur.

La Société a été fondée pour acquérir la vaste propriété de Kokumbo appartenant à la Compagnie française de Kong dans la colonie française de la Côte-d'Ivoire. On sait que la Compagnie de Kong, fondée en 1894, avait acquis de M. Verdier le monopole de l'exploitation forestière dans tout le territoire de la Côte-d'Ivoire. Mais, après de longues discussions, une transaction intervint entre le gouvernement et la Compagnie, aux termes de laquelle la Compagnie de Kong renonça à ce monopole et obtint en échange une somme de 3 millions. de francs et une concession de 300.000 hectares à prendre à son choix dans le territoire de la colonie. La Compagnie choisit 270.000 hectares le long. de la mer, dans la partie ouest de la colonie, et 30.000 hectares dans la région de Kokumbo, qui est depuis longtemps le centre d'une exploitation aurifère intensive, mais rudimentaire de la part des indigènes. C'est pour exploiter cette dernière propriété que la Compagnie de Kokumbo a été constituée sur les bases que nous venons d'indiquer.

Les rapports de trois ingénieurs qui ont exploré 4.000 hectares seulement constatent l'existence de quatre centres aurifères distincts déjà exploités superficiellement par les indigènes, et admettent que les surfaces reconnues comme richement minéralisées s'étendront considérablement lorsqu'elles auront été développées suivant les règles de l'art. Les ingénieurs signalent également la présence de grandes quantités d'alluvions aurifères pouvant donner lieu à une exploitation rémunératrice à coté des riches formations quartzeuses.

---





Coll. Serge Volper

THE KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED  
INCORPORATED UNDER THE COMPANIES ACTS 1862 TO 1900.

Capital £ 500,000

in 500,000 shares of £ 1 or 25 fr. each

5 actions

Certificat au porteur

Ceci est pour certifier que le porteur est propriétaire de UNE action  
entièrement libérée de £ 1 (vingt-cinq francs) portant le numéro ci-dessus de

The Kokumbo (Ivory Coast) Company limited  
conformément aux statuts de la compagnie et aux conditions endossées

Donné sous le sceau de la compagnie en date de ce jour

This 18<sup>th</sup> day of march 1903

Secretary : Vargeant ?

Directors :

Bradbury Wilkinson & C<sup>o</sup> LD engravers LONDON





Coll. Jacques Bobée

THE KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED

Capital £ 500,000

in 500,000 shares of £ 1 or 25 fr. each

1 Action

Certificat au porteur

Ceci est pour certifier que le porteur est propriétaire de UNE action  
entièrement libérée de £ 1 (vingt-cinq francs) portant le numéro ci-dessus de

The Kokumbo (Ivory Coast) Company limited

conformément aux statuts de la compagnie et aux conditions endossées

Donné sous le sceau de la compagnie en date de ce jour

This 30<sup>th</sup> day of march 1903

Secretary : Vargeant ?

Directors : Julien Halphen, Bento y Vieira

Bradbury Wilkinson & C<sup>o</sup> LD engravers LONDON

## LA KOKUMBO

---

HENRY DUPONT & CIE  
(*La Cocarde*, 23 mars 1903)

Tous les journaux, sans exception, protestent contre l'introduction de l'action Kokumbo (Ivory Coast) Company. Ce titre est présenté sur le marché français par la maison Henry Dupont et Cie, qui édite un journal dit *Revue sud-africaine*. La maison Henry Dupont ne nous paraît pas qualifiée pour présenter à l'Épargne française les valeurs étrangères, valeurs dont l'origine est toujours obscure. En effet, cette maison est sans références sérieuses sur la place, et il faut croire qu'elle ne tient pas à faire connaître ses antécédents, puisque dans l'*Annuaire général des sociétés françaises par actions* (édition de 1902), nous trouvons pour toutes références cette note : Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. Il nous semble que quand on sollicite l'argent du public, on commence à faire savoir qui l'on est. C'est là une règle absolue qui ne souffre pas d'exceptions. Nous aurons à revenir sur la maison Henry Dupont et Cie et sur la Kokumbo (Ivory Coast) Company. La maison Henry Dupont et Cie, dont le siège était à Paris, 18, rue du Quatre-Septembre, a transféré ses bureaux 11, boulevard des Italiens.

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mars 1903)

L'action Kokumbo est l'objet de négociations suivies à 35 fr. pour les coupures et 37 fr. pour les unités. Le rapport de M. W. Anderson, ingénieur des mines, fournit sur l'avenir de Kokumbo des renseignements intéressants. Voici les passages saillants de ce document : les fameux reefs, célèbres dans la Côte-d'Ivoire tout entière, se trouvent à six milles environ de Kokumbo, où l'on peut voir leurs affleurements se dessiner par intervalles sur la plaine. Bien que les nègres aient exploité les filons aux endroits où le minerai était friable et fragmenté, ce travail a facilité la prospection, car ils n'ont pu, à l'aide du matériel primitif dont ils disposent, attaquer la roche dure. Il y a de bonnes chances pour que Kokumbo soit d'ici peu de temps un centre minier important.

---

Kokumbo (Ivory Coast) Company  
(*Le Journal des débats*, 3 avril 1903)

Un groupe influent qui a pris de grands intérêts dans la Compagnie de Kokumbo (Côte-d'Ivoire), étudie, paraît-il, en ce moment, un projet important pour la mise en valeur de cette entreprise. Il s'agirait de relier la propriété au point où le fleuve Bandama cesse d'être navigable, afin d'assurer les transports rapides et économiques avec la côte.

---

BOURSE DE PARIS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 avril 1903)

Les actions Kokumbo ont réalisé une légère plus-value à 35 fr. 50 pour les coupures et 37 fr. 50 pour les unités, sur la nouvelle que la route du Baoulé est complètement libre et que l'on commence à acheminer le matériel vers le domaine de Kokumbo. Une équipe technique est en route ; elle a pour but de relever le terrain entre le domaine de Kokumbo et le point où le fleuve Bandama cesse d'être navigable, comme aussi d'étudier le meilleur tracé pour l'établissement d'un tramways, genre Decauville.

---

LES DEUX DUPONT  
(*La Cocarde*, 18 mai 1903)

Nous avouons avoir été désagréablement surpris en voyant un membre du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant présenter au public les titres d'une société aussi irrégulière et aussi frauduleuse que l'est la Kokumbo.

Nous voulons parler d'Henry Dupont.

Mais nous devons ajouter que notre surprise a cessé en apprenant que ledit Henry Dupont était le frère d'un autre Dupont, administrateur de l'Union des Capitalistes, fondée par Calais, dit Molien, dit Sainte-Croix.

Comme la fille de M<sup>me</sup> Angot, Henry Dupont tient de famille.

---

(*Le Journal des chemins de fer*, 23 mai 1903)

L'action Kokumbo est fermement tenue à 31,50 pour les grosses coupures, et à 34.50 pour les unités. La santé du personnel est excellente. L'ingénieur [Paul] Philippot a reçu l'accueil le plus chaleureux de la part du sympathique gouverneur général de l'Afrique occidentale. Les travaux entrepris pour relier le domaine de Kokumbo au fleuve Bandama sont poussés avec une grande activité

La main-d'œuvre est considérable à la Côte-d'Ivoire une grande quantité de noirs viennent d'être engagés.

---

LA GRANDE ESCROQUERIE DE HENRY DUPONT ET C<sup>ie</sup>  
par J. S.  
(*La Cocarde*, 22 juin 1903)

Jésus-Christ a ressuscité Lazare, Henry Dupont voudrait bien opérer la résurrection de cette pauvre Kokumbo qui est morte et enterrée depuis déjà quelque temps. C'est ainsi que, pour faire croire à cette résurrection, il fait insérer dans certains torches-culs financiers des notes ainsi conçues :

« L'action Kokumbo cote 29,58. Un câblogramme reçu au siège de la Compagnie annonce que l'ingénieur en chef est parvenu à Sakro, sur le territoire du permis d'exploration de la Compagnie du Baoulé. Ce point est à mi-chemin entre Toumodi et Kokumbo. »

Après cette petite note anodine, le rapport de l'ingénieur en chef va arriver. Vous verrez ce rapport et vous m'en direz des nouvelles. Vous allez voir les coups formidables de grosse caisse qu'Henry-Dupont-Jésus-Christ va donner pour ressusciter la Kokumbo.

Vous verrez les filons merveilleux qui auront été découverts ;

Vous resterez ébaubis devant l'annonce du rendement fantastique obtenu par tonne ;

Quand aux bénéfices fabuleux que vous encaisserez et qui se compteront par millions, jamais vos coffres-forts ne seront assez grands pour les contenir ;

Soyez remplis d'allégresse, c'est la richesse qui vous arrive.

Mais malgré tous ces beaux rapports et toutes les promesses qui vous seront faites, n'oubliez pas que la Kokumbo est une société irrégulièrement constituée, qu'elle est frauduleuse et qu'Henry Dupont aura beau se déguiser en Jésus-Christ-fin de siècle, il ne parviendra jamais à la ressusciter. La Kokumbo est morte et bien morte et il aura beau faire tout ce qu'il voudra, il ne parviendra pas à la ressusciter. Ne vous laissez donc pas prendre à ces coups de tam-tam, et évitez soigneusement de prendre des actions de cette société.

---

KOKUMBO  
(*La Cocarde*, 6 juillet 1903)

Ce titre s'effondre de plus en plus et disparaît même des *pieds-humides*. Les vieilles dames à cabas qui font l'ornement de ce marché cotent le titre au même cours que la Novo-Pavlovka, la Banque française d'émission et autres valeurs lancées par Boulaine.

\*  
\*   \*

Nous avons dit qu'Henry Dupont, l'émetteur de la Kokumbo, faisait construire à Essonnes un superbe château où il compte se retirer.

Dupont a choisi Essonnes parce que cette localité est non loin de Château-Thierry, pays du président Magnaud. Il s'est probablement dit que si, un jour, il était obligé de rendre compte à la justice de l'escroquerie flagrante qui s'appelle la Kokumbo, il trouverait peut-être chez le bon juge un peu d'indulgence.

En attendant, il s'efforce d'empêcher la *Cocarde* de pénétrer à Essonnes ; il a même trouvé le moyen d'empêcher le facteur de distribuer notre numéro du lundi à un de nos abonnés qui habite cette petite localité desservie par le bureau de postes de Château-Thierry.

Notre abonné reçoit régulièrement la *Cocarde* quotidienne, mais le numéro hebdomadaire est supprimé chaque semaine. Nous signalons ce fait extraordinaire au receveur des postes à Château-Thierry et au directeur à Laon, sauf à nous plaindre au sous-secrétaire d'État.

---

KOKUMBO  
(*La Dépêche coloniale*, 19 juillet 1903)

La Compagnie a reçu cette semaine de son ingénieur en chef, une dépêche lui annonçant qu'il a parcouru une première fois le domaine de Kokumbo et, qu'après avoir pris ses dispositions pour y envoyer quelques uns de ses hommes, il est retourné à Zakro sur les permis d'exploration du Baoulé où il pousse les travaux avec activité.

D'un autre côté, M. Philippot, l'ingénieur chargé de l'étude du chemin de fer, télégraphie à la date d'hier que son expédition poursuit activement les travaux de relèvement du profil de la route et qu'il ne doute pas que ses études n'aient un bon résultat. Il est donc infiniment probable que la conclusion de son rapport sera en faveur

d'une construction facile et rapide de la ligne reliant Kokumbo et ses propriétés à la mer.

Il est à remarquer que peu à peu les prévisions favorables pour la Compagnie se réalisent et il est à croire que bientôt, le marché se ressaisissant, les cours de la Kokumbo reprendront un niveau correspondant mieux aux espérances que les promoteurs de l'affaire ont dans l'avenir de la Société.

---

KOKUMBO  
(*La Cocarde*, 10 août 1903)

La Kokumbo se traîne péniblement dans la cote où l'on inscrit les titres sans valeur en échange d'un abonnement ou d'une mensualité.

Au sujet de ce titre, on nous écrit :

Avant la Kokumbo, a été constituée la Société Baoulé, sa sœur aînée de la Côte-d'Ivoire, laquelle ne vit plus, pas plus à Londres qu'à Paris, puisqu'il est impossible pour les malheureux porteurs de titres de s'en débarrasser, même à vil prix, même chez les fumistes lanceurs de cette triste affaire.

Cette malheureuse « Baoulé » est finie, malgré toutes les présomptions mensongères ; les événements actuels le prouvent.

Avant cette « Baoulé », n'y a-t-il pas eu aussi une autre valeur diamantifère, dénommée « l'Elandsdrift », affaire patronnée par une bande de scélérats. Cette fameuse valeur introduite sur le marché de Paris, à des cours relativement exagérés, 50 fr., vaut aujourd'hui environ 14 fr., soit 65 % de perte. Il serait donc bon de mettre une fois de plus les pauvres gogos en garde de confier leurs intérêts à de semblables gens qui ne méritent aucune confiance.

---

KOKUMBO  
(*La Cocarde*, 24 août 1903)

Nous informons les amateurs que l'action Kokumbo est maintenant accessible aux bourses les plus modestes.

Ces dames à cabas qui ornent de leurs grâces vieilles le marché des *pieds humides* commencent à offrir ces titres dans les prix doux.

Henri Dupont n'en fait pas moins continuer la construction de son château dans le pays du Bon Juge.

---

[Avis favorable du député Le Hérissé,  
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1903)]

Les actions Kokumbo ont été l'objet d'une légère reprise à 26. La publication d'un livre de M. René Le Hérissé, député, membre du Conseil supérieur des colonies, a attiré de nouveau l'attention du public sur cette entreprise minière. Dans son *Voyage au Dahomey et à la Côte-d'Ivoire*, M. Le Hérissé reconnaît que parmi les sociétés qui ont pour objet d'exploiter des mines d'or, plus d'une lui paraît de nature à inspirer une certaine défiance. Mais il ajoute:

« Il paraît certain, par exemple, que ces critiques ne sauraient atteindre des sociétés qui, comme celle de Kokumbo, se sont constituées pour exploiter, par les méthodes nouvelles, des gisements aurifères qui se trouvent sur des terrains dont elles ont, en vertu de décision ministérielle datant de 1898, la pleine et entière propriété,

Ces mines de Kokumbo sont d'une richesse indiscutable puisque, depuis nombres d'années, les indigènes, par des sondages peu profonds, ont pu en extraire une grande quantité d'or.

Il y a tout lieu d'espérer que, sur ce point de la colonie, une affaire minière bien menée devra donner des résultats sérieux. »

---

Henry Dupont et Cie  
(*La Cocarde*, 7 novembre 1904)

.....  
Toutes les affaires qu'ils ont prônées sont frauduleuses, en commençant par les Kokumbo dont nous avons longuement parlé.

Henri Dupont et ses associés vont être cités cette semaine devant le tribunal correctionnel de la Seine pour escroquerie dans l'affaire Elansdrift Diamond Estates Limited.

Nous prions les porteurs des titres de cette société de nous écrire.

---

BOURSE DE PARIS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 mars 1905)

Les transactions sont devenues assez rares sur l'action Kokumbo Goldfields. La Compagnie de Kokumbo, presque aussitôt après sa création, s'est trouvée arrêtée dans son développement par un cas de force majeure : l'état troublé de notre colonie de la Côte-d'Ivoire et l'impossibilité pour les ingénieurs de s'établir sur le domaine de Kokumbo. En attendant la pacification du pays, le temps a été utilement occupé par l'étude du tracé du chemin de fer à voie étroite entre Kokumbo et le point où la rivière Bandama cesse d'être navigable. Cette étude, qui a duré quinze mois, est aujourd'hui complète et la demande de concession de cette ligne est introduite auprès des autorités coloniales. Le gouverneur général de la Côte occidentale d'Afrique a ordonné une enquête et a délégué un officier du génie pour vérifier le tracé établi par les ingénieurs. Cette enquête va commencer incessamment. Dans l'intervalle, la région s'est pacifiée à tel point qu'un ingénieur de la Compagnie a pu s'établir à Kokumbo et commencer un service de reconnaissance sans rencontrer d'opposition chez les chefs indigènes.

---

COLOMBIAN NORTHERN RAILWAY Cy  
(*La Cocarde*, 3 juillet 1905)

On introduit en ce moment sur le marché parisien les obligations de cette société. Les financiers qui procèdent à cette introduction sont les nommés Henry Dupont, les mêmes qui ont lancé le escroqueries dites : The Kokumbo Ivory Coast, et The Elansdrift diamant estates C<sup>o</sup> Ld, au sujet desquelles ils ont eu quelques difficultés correctionnelles. C'est là une référence qui aidera, nous l'espérons, au placement des obligations de la Colombian Northern Railway Cy.



---

## 1907 : absorption de The Baoule (Ivory Coast) Consolidated Mines

---

Petite correspondance  
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1908)

Les actionnaires de la Société [Baoulé] Ivory Coast (en liquidation) ont été informés par le liquidateur, M. R. Consonni, 34, rue de la Victoire, à Paris, que ceux qui n'auraient pas adressé leurs titres au siège de la liquidation, 8, Old Jewry, à Londres, pour l'échange contre des actions The Kokumbo (Ivory Coast) Cy Ltd, devront supporter les frais relatifs à l'échange des titres.

---

### BULLETIN FINANCIER (*Le Monde dentaire*, juillet 1909)

Pendant le mois de juin, la Bourse s'est beaucoup occupée de mines d'or. En réalité, presque toute l'activité s'est portée sur ce compartiment et les progressions ont été rapides jusqu'en liquidation. On commence à s'apercevoir que ces entreprises ne sont pas purement des affaires de spéculation et que certaines rapportent régulièrement des dividendes plus rémunérateurs que ceux de toutes les autres valeurs.

Aussi croyons-nous agir dans l'intérêt de nos lecteurs en leur exposant la situation d'une affaire de terrains aurifères situés en pays français et dont les titres cotés officiellement à la Bourse de Paris sont susceptibles d'une plus-value considérable.

The Kokumbo (Ivory Coast) Company Ltd a été constituée en décembre 1902, et, grâce à une entente survenue entre elle, la Compagnie française de Kong et l'Assim Fesu and Gold Coast Syndicate Ltd, elle possède dans la Côte-d'Ivoire la propriété du sol et du sous-sol sur 30.000 hectares situés près de la ville de Kokumbo, à l'est de la rivière Bandama et de son affluent le N'zy, et 250.000 autres hectares plus à l'ouest, à peu près exactement entre le Bandama et la frontière du Libéria.

Le capital de la Kokumbo (Ivory Coast) C<sup>o</sup> Ltd est de 500.000 liv. st. en actions de 1 liv. st., dont 450.000 sont émises.

La Société a envoyé plusieurs missions sur ses terrains. La plus efficace fut celle dirigée par M. Philippot, en 1905, qui releva le plan de 10.000 hectares de terrains. Ces 10.000 hectares sont répartis sur une ligne d'environ 12 kilomètres, perpendiculairement au confluent du N'zy et du Bandama. Tout le long de ces douze kilomètres, on rencontre des travaux indigènes faits soit sur le filon même, à l'aide de puits extrêmement primitifs, soit sur les alluvions.

Revenu de sa mission, M. Phillipot fit part de ses intéressantes découvertes à quelques-uns de ses amis de Lyon qui se constituèrent en un syndicat afin de vérifier sur place les dires de M. Phillipot. Une deuxième mission fut envoyée qui porta ses efforts sur le gisement de Kokumbo-Goumansou pour le quartz et la vallée de l'Aloukro pour les terres aurifères.

C'est donc sur ces deux points que portèrent spécialement les efforts de la mission.

Quartz. — L'ingénieur expert vérifia le gisement de Kokumbo-Goumansou et découpa sur une surface de 4 hectares 1/2 une couche de quartz presque horizontale d'une puissance moyenne de 0,80, tenant 25 grammes à la tonne.



(Échantillons pris par M. Chacornac, ingénieur civil des mines, et remis à MM. Morin frères, essayeurs de la Banque de France, à Paris.)

Il établit comme suit les caractéristiques du dépôt de minerai découvert :

Surface de la couche : 45.000 mètres.

Épaisseur de la couche : 0 m. 80.

Cube de minerai découpé :  $45.000 \times 0,80 = 36.000$  m. cubes.

Densité du quartz : 2,25.

Poids du quartz :  $36.000 \times 2,25 = 81.000$  tonnes.

Poids de l'or : 25 grammes à la tonne,  $81.000 \times 25 \text{ gr.} = \text{kg. } 2.025$ .

Valeur de l'or : 3.300 francs le kilogramme.

Valeur du minerai en vue :  $2.025 \times 3.300 = 6.682.500$  francs.

Terrains aurifères. — Pour les terres aurifères, l'expertise a porté sur la vallée de l'Aloukro ; le travail de vérification a exigé le creusement de 134 puits de sondages mesurant ensemble 549 mètres, les essais sur place à la bâlée de 1.048 échantillons et les analyses au laboratoire de 38 échantillons moyens.

Les résultats de l'expertise furent les suivants : le cube de terre exploitable est de 597.304 mètres cubes ; la valeur industrielle du placer est de 7.250.000 francs.

La conclusion de l'ingénieur expert fut la suivante : « Le tonnage en vue, le résultat des analyses rendent cette affaire des terres alluvionnaires excessivement intéressante. »

En résumé, les rapports de MM. Phillipot et Chacornac conclurent à l'existence de :

81.000 tonnes de quartz aurifère à Kokumbo-Goumansou ;

597.000 mètres cubes de terre aurifère dans la vallée de l'Aloukro ;

Donnant environ : pour le quartz, 2.065 kilogrammes d'or; pour les terres, 597.304 mètres cubes valant 7.250.000 francs ; ceci, c'est le minerai en vue. Mais si l'on se rapporte aux exploitations locales vues dans la région et si le résultat de nouvelles recherches que M. l'ingénieur expert estime devoir être poussées avec activité, et dont il fixe les points les plus intéressants, concorde avec celui obtenu, on est en droit d'espérer une richesse aussi grande sur la majeure partie du domaine qui constituerait alors une valeur considérable qu'il est impossible d'apprécier.

Sur ce rapport, une société filiale va être prochainement constituée à Lyon pour exploiter 1.000 hectares de terrains (sol et sous-sol) à prendre sur le domaine de 30.887 hectares dont la Société Kokumbo est propriétaire. La Société Kokumbo, pour cet apport, recevra en actions le quart du capital dans la nouvelle société et en tirera un bénéfice certain. Nous savons aussi qu'aussitôt que M. Phillipot sera de nouveau à Kokumbo, c'est-à-dire à l'automne prochain, plusieurs missions envoyées par de grands trusts miniers anglais iront à Kokumbo pour étudier les terrains qui ne sont pas pris par la première société filiale, et il n'y a pas de doute, vu la minéralisation considérable des dits terrains, que des sociétés anglaises ne se constituent pour l'exploitation de l'or qu'on y trouve.

L'achat des actions Kokumbo aux cours actuels (10 à 12 francs) nous paraît donc une affaire financière des plus intéressantes, car les risques sont des plus minimes et les chances de plus-value illimitées ; nous ne saurions donc trop recommander cette opération à nos lecteurs.

A. MAX, ISRAËL, WARNET ET Cie.

Membres du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant (près la Bourse de Paris).

Paris, 8, rue Ménars.

Téléphones : Paris, 305-39 ; province, 283-29, 297-60, 298-41. Adresse  
télégr. Mawar, Bourse, Paris. — Succursale : 70 bis, avenue de Clichy,  
Paris ; téléphone : 539-94.  
— La circulaire Mawar, organe bi-mensuel de la maison A. Max Israël,  
Warnet et Cie, est adressée gratuitement sur demande.

1909 (juillet) : CONSTITUTION DE LA **MINIÈRE ET FONCIÈRE DU BANDAMA**



Coll. Jacques Bobée

THE KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED  
INCORPORATED UNDER THE COMPANIES ACTS 1862 TO 1900.

Capital £ 500,000

in 500,000 shares of £ 1 or 25 fr. each

10 Actions

Certificat au porteur

Ceci est pour certifier que le porteur est propriétaire de UNE action  
entièrement libérée de £ 1 (vingt-cinq francs) portant le numéro ci-dessus de

The Kokumbo (Ivory Coast) Company limited

conformément aux statuts de la compagnie et aux conditions endossées

Donné sous le sceau de la compagnie en date de ce jour

This 10<sup>th</sup> day of July 1911

Bento y Vieira

Bradbury Wilkinson & C<sup>o</sup> LD engravers LONDON

CÔTE-D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 27 février 1912)

Des difficultés viennent de s'élever entre la « Kokumbo Ivory Coast Cy » et l'Administration de la Colonie au sujet des droits des indigènes sur les plantations faites autour de leurs villages.

Les prétentions de cette société s'étant manifestées de façon outrancière, M. Guyon, gouverneur par intérim, en a référé à M. Gabriel Angoulvant, qui, avec son ordinaire souci de défense des droits indigènes, a refusé de donner aux administrateurs des cercles les ordres que la société réclamait pour vaincre les résistances des indigènes.

Maintenant la « Kokumbo Ivory Coast Cy » annonce qu'elle va réclamer auprès de M. William Ponty et du ministre des Colonies. L'un et l'autre ne pourront, après examen, qu'approuver l'attitude énergique du gouverneur de la Côte-d'Ivoire.

---

PETITE CORRESPONDANCE  
(*Le Journal des finances*, 2 mars 1912)

G. M., Boulogne. — D'après les déclarations faites par le président lui-même à la dernière assemblée générale des actionnaires, la Kokumbo Company (Ivory Coast) serait enfin sortie des difficultés presque insurmontables contre lesquelles elle avait eu à lutter tout d'abord et serait entrée dans une voie qui doit aboutir au succès. À la suite de négociations qui ont duré de longs mois, la société a pu conclure des arrangements en vertu desquels trois expéditions sont parties dans la seconde moitié d'octobre pour la Côte-d'Ivoire, dans le but de prospector les terrains ; elles y sont à peine parvenues, et, à l'heure actuelle, on ne peut encore rien dire des résultats que pourront donner les recherches. S'il y a lieu, des mesures seront prises pour la création de compagnies de mises en valeur : la Kokumbo aura droit à un tant pour cent sur leurs bénéfices nets. Sans mettre en doute les richesses dont peut disposer l'entreprise, je vous ferai remarquer que pour pouvoir en tirer des profits réguliers, il faudra de longues années. Je maintiens donc l'opinion que j'ai toujours eue sur les titres de cette société, c'est-à-dire qu'ils pourront, dans un avenir encore éloigné, devenir intéressants, mais que, pour le moment, ils ne le sont à aucun point de vue.

---

Kokumbo (Ivory Coast)  
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1912)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 3 décembre. Pendant l'année 1911-1912, 1.480 actions nouvelles ont été émises, de sorte que le capital émis est actuellement de liv. st. 407.487. La société possède dans la Bandama une participation qui consiste en 7.338 actions entièrement libérées et 1.000 actions partiellement libérées. Les propriétés de cette filiale ont fait l'objet de rapports encourageants, et 35 kg d'or ont été produits entre avril et août 1912 avec une batterie de 5 pilons ; 30 nouveaux pilons vont être installés et fonctionneront avant la fin de l'année.

Le président a déclaré que la création de nouvelles filiales était envisagée pour un avenir prochain.

Stanislas Édouard dit Stany OPPENHEIM,  
administrateur délégué

Né à Paris, le 16 octobre 1861.

Fils de Alexandre Émile Oppenheim, négociant, et de Julie Dorothée Kronenberg.

Naturalisé français en 1888.

Néanmoins dispensé de service militaire comme fils de Polonais (loi de 1872).

Commissionnaire exportateur pour l'Angleterre, les USA, le Vénézuëla, le Japon et les colonies françaises, et armateur de voiliers et vapeurs au long cours (1880-1890).

Critique d'art, directeur du Grand Théâtre, auteur dramatique.

Administrateur, depuis sa fondation en 1894, avec les frères Jules et André Silvain, de la Société internationale des jumelles de théâtre (location).

À partir de 1900 :

président de la Yorkshire Copperworks Leeds,

membre du conseil de surveillance de [Rubaud et Cie](#) (1904),

administrateur de « La Marine », assurances maritimes (1905),

de la Société française de travaux publics en Espagne (darse de Maliano à Santander) (1906),

administrateur du Théâtre Réjane (1907),

de la [Makanghia](#) (1910),

et de la [Société minière et foncière du Bandama](#),

administrateur délégué de l'[Entreprise maritime et commerciale](#) (1913),

Président de la Société du Vaudeville (1917)

Administrateur délégué de la [Société hydro-électrique et métallurgique du Palais](#),

Administrateur de la Compagnie commerciale maritime,

constituée en novembre 1919 pour prendre la suite des Éts Silvain à Hambourg.

Administrateur de Le Titane, Paris (1922), avec le fabricant de peintures Expert-Bezançon,

le spécialiste des terres rares Jacques Blumenfeld, Bethmont, de Dives... .

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 mars 1923 (min. du commerce).

Administrateur de l'[Électro-Métallurgie de Dives](#) (1923).

Avis de décès : *Le Figaro*, 2 juillet 1930.

The Kokumbo (Ivory Coast) Cy, Ltd

*(Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers  
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913, p. 570-571)*

Siège. — Londres.

Bento y Vieira, pdt ; Paul Devoille, G. Simonnet, Julien Halphen, Stany Oppenheim,  
H.L. Stokes, M. Terquem.

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 29 janvier 1914)*

À la Côte-d'Ivoire, les mineurs français, instruits par l'expérience anglaise et se trouvant devant les mêmes difficultés de transport, ont procédé plus lentement que les mineurs anglais. Sans vouloir passer immédiatement à la période d'exploitation intensive, ils ont, en attendant la construction d'une voie ferrée, terminé toutes les études préliminaires. Ils sont, aujourd'hui, assurés d'une main-d'œuvre suffisante, de conditions d'exploitation faciles, d'un rendement et de prix de revient rémunérateurs.

Par conséquent, il est certain que lorsque le rail arrivera sur la rive gauche du Bandama, c'est-à-dire dans dix-huit mois, et permettra le transport facile d'un matériel puissant, le district minier de Kokumbo prendra un développement aussi rapide que les nouvelles mines de la Gold Coast.

---

NOTES & VALEURS DU JOUR  
Compagnie française de Kong  
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 décembre 1921)

[...] On sait que cette société, outre ses exploitations propres, possède un portefeuille comprenant 166.300 actions Kokumbo. Ces actions sont portées à l'actif du bilan pour la somme de 4.157.500 fr., soit 25 fr. par titre, mais la société a constitué une réserve de 2.597.005 fr. qui ramène cette valeur d'inventaire à 1.560.495 fr. soit 9 fr. 40 par titre. Or, l'action Kokumbo se traite actuellement vers 13 fr. 75.

Le bruit court qu'un syndicat belge aurait levé une option qu'il avait sur ces actions Kokumbo, à un prix supérieur au cours actuel. Cette opération se traduirait donc par un bénéfice pour Kong. [...]

---

AEC 1922-187 — Kokumbo (Ivory Coast) Co. Ltd <sup>4</sup>, 19, St. Swithin's Lane, LONDRES.  
Capital. — Sté an. anglaise, f. le 10 déc. 1902, capital autorisé de 500 000 livres.

Objet. — Exploit. d'une propriété de 76.320 acres dans le district de Kokumbo (Côte-d'Ivoire). — La Cie a formé une société subsidiaire, la « Société minière et foncière du Bandama ». (Voir notice n° 205).

Conseil. — MM. Bento y Vieira, H[enri] Frot <sup>5</sup>, J[ulien] Halphen, S[tany] Oppenheim, M[aurice] Terquem [+ 1915][anc. adm. Kong et SHO], G[ustave] Simonnet [anc. pdt Cie frse de Kong], H.-L. Stokes.

---

---

<sup>4</sup> Cette société n'ayant pas répondu à notre demande de renseignements, la notice ci-dessus est la reproduction de celle qui a paru dans notre édition précédente.

<sup>5</sup> Henri Frot : directeur de la Graineterie française à Antogobato, administrateur de la Cie coloniale française d'élevage et d'alimentation de Madagascar (1897), liquidateur de la Cie industrielle agricole et minière de Madagascar (1911), commissaire aux comptes de la Cie française du Kong, en Côte-d'Ivoire (1913), vice-président et administrateur délégué de la Cie minière et foncière du Bandama.





Coll. Jacques Bobée

THE KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED  
INCORPORATED UNDER THE COMPANIES ACTS 1862 TO 1900.

Capital £ 500,000

in 500,000 shares of £ 1 or 25 fr. each

25 Actions

Certificat au porteur

Ceci est pour certifier que le porteur est propriétaire de UNE action  
entièrement libérée de £ 1 (vingt-cinq francs) portant le numéro ci-dessus de

The Kokumbo (Ivory Coast) Company limited  
conformément aux statuts de la compagnie et aux conditions endossées

Donné sous le sceau de la compagnie en date de ce jour

This 30<sup>th</sup> day of september 1924

H.-L. Stokes

Bradbury Wilkinson & Co<sup>e</sup> LD engravers LONDON





DEUIL  
(*Le Journal des débats*, 24 janvier 1926)

On annonce de Parthenay la mort de M. Gustave Simonnet, qui fut administrateur du Gabon de 1886 à 1895.

---

KOKUMBO (IVORY COAST)  
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1927)

Cette société sera, à partir du 19 février, désabonnée au Timbre pour 500.000 actions, n° 1 à 500.000, de 1 liv. st. (*J.O.* du 18 février) et les actions cesseront de figurer à la cote de la coulisse.

---

MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE (MICI)  
(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1928)

[...] La MICI détient de la Kokumbo Cy, et ce jusqu'au 30 juin 1938, une option sur 4.000 hectares à choisir sur son domaine, autour des concessions. La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire pourra acquérir en toute propriété, sol et sous-sol, les 4.000 hectares qu'elle aura choisis, en les payant avec des actions d'apport. [...]

---

APPORT DE 4.000 HECTARES À LA  
MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE

MINIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE [*sic*] DE LA COTE D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1928)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 26 mars, a décidé d'augmenter le capital social de 800.000 francs, par la création de 8.000 actions d'apport du nominal de 100 francs, à attribuer à la Société du Kokumbo, en rémunération de son apport d'un terrain de 4.000 hectares.

---

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire (MICI)  
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1928)

[...] En dehors des établissements et terrains loués par elle à la Société minière et foncière du Bandama, la MICI a acquis de The Kokumbo Ivory Coast Cy Ltd, en toute propriété du sol et du sous-sol, un vaste territoire de 4.000 hectares contigus à ceux qu'elle a déjà en location. Elle vient d'obtenir de la même société, et dans des conditions intéressantes identiques à celles de son précédent achat, une nouvelle option sur 4.000 hectares qui porteront ainsi à 8.000 hectares l'étendue de son domaine. [...]

---